



LIGUE DE BRIDGE DE QUÉBEC

FÉVRIER, LE MOIS DU PARRAINAGE

Dans le but de promouvoir le bridge, la Ligue, en collaboration avec les clubs de la région, organise le jumelage entre un parrain et un(e) parrainé(e) de la façon décrite plus bas.

CE QUE L'ON ATTEND DU PARRAIN :

C'est un joueur qui détient 750 ou plus points de maître et qui :

- Est patient et généreux de son temps;
- Est désireux de partager son expérience et ses connaissances;
- Est respectueux des connaissances du parrainé, exprimées sur sa carte de convention;
- S'engage à jouer au moins 4 fois avec le parrainé pendant ce mois.

CE QUE L'ON ATTEND DU (DE LA) PARRAINÉ(E) :

C'est un joueur qui détient moins de 100 points de maître, ou qui suit des cours de bridge, et qui :

- Est désireux de progresser;
- Est attentif aux suggestions et aux conseils du parrain;
- Est réaliste dans ses attentes;
- S'engage à défrayer le coût d'entrée des parties du parrain. (Prix spécial : 10\$ la paire)

Les personnes intéressées à être parrains ou à être parrainées peuvent communiquer avec madame Claire Grégoire au numéro 418-872-2694 ou claire@picatou.com